



Contrat de progrès CACEM-ODYSSI

Présentation par :

Judes CHRISTINE – DG ODYSSI

Laurent RENÉ-CORAIL - DGA ODYSSI

Laurence LOUISON – Mission Eau CACEM

11 avril 2018



SOMMAIRE

- Diagnostic
- Ambition commune de la CACEM et d'ODYSSI
- Déclinaison des axes et des actions de progrès



DIAGNOSTIC

Éléments de contexte

Documents partagés

Diagnostic technique Eau Potable

Diagnostic technique Assainissement



→ Éléments de contexte

- CACEM compétente en eau et en assainissement sur les 4 communes de l'agglomération
- ODYSSI régie communautaire à personnalité morale
- Compétences de la Régie
 - Eau potable
 - Assainissement Collectif
 - Assainissement non Collectif

→ Éléments de contexte

- 72 199 abonnés à l'eau potable
- 37 274 abonnés à l'assainissement collectif
- 259 agents dans la Régie (y compris apprentis, contrats de professionnalisation)
- Amélioration de l'organisation existante en cours
- Niveau d'expertise à atteindre sur certaines activités (exploitation et gestion patrimoniale)

→ Documents de diagnostic partagés

- Schéma directeur d'assainissement 2015-2025 de la CACEM ;
- Plan d'actions pour l'amélioration du rendement de réseaux d'eau potable d'ODYSSI 2018-2025 réalisée par le département projet d'ODYSSI ;
- Bilan Social 2016 réalisé par ODYSSI ;
- Rapports sur le Prix et la Qualité du Service produit par ODYSSI entre 2014 et 2016 ;
- Rapports annuels du délégataire pour les services délégués sur la période 2013 à 2015 ;
- Etude financière réalisée par Espelia en 2017 ;
- Protocole d'accord entre les trois présidents (CAP NORD, ESPACE SUD et CACEM) et le président ODYSSI aux fins de règlement du litige portant sur la facturation de la vente en gros de l'eau en 2015 ;
- ...

→ Diagnostic technique : Eau Potable

- Eau potable :
 - Manque de connaissance du patrimoine
 - Usine de production de Durand à moderniser
 - Réservoirs vétustes à réhabiliter
 - Rendement de réseau à améliorer
 - Compteurs âgés (la moitié a plus de 15 ans)

→ Diagnostic Assainissement

- Assainissement
 - Manque de connaissance du patrimoine
 - Problématiques de raccordement
 - Réseaux à réhabiliter (spécificité du réseau Gandillon)
 - Performance des usines de traitement à améliorer
 - Filière de traitement des boues à diversifier
- ANC :
 - 34 925 foyers concernés
 - 13 % de conformité au regard de l'arrêté de 2013
 - Nécessité d'identifier les installations ayant un impact négatif sur les milieux

→ Diagnostic Financier

- 3 budgets à la régie
- Eau potable :
 - Chiffre d'affaire de 28 M€ en 2017
 - Charges de personnel de 11 M€ en 2017
 - Tarif : 2,68 €/m³ HTVA
 - Charges d'investissement en 2017 : 2,4 M€
- Taux d'impayés en augmentation depuis l'application de la loi Brottes

→ Diagnostic Financier

- Assainissement :
 - Chiffre d'affaire de 13 M€ en 2017
 - Charges de personnel de 5 M€ en 2017
 - Tarif : 2,38 €/m³ HT
 - Charges d'investissement en 2017 : 3,2 M€
- ANC
 - Budget pas représentatif de la compétence (pas de charges de personnel)
- Taux d'impayés en augmentation depuis l'application de la loi Brottes



AMBITION PARTAGEE CACEM - ODYSSI



→ Poser les jalons d'une gouvernance nouvelle

- Contrat d'objectifs entre la CACEM et sa régie ODYSSI à mettre en place
- Mutualisation de moyens déjà initiée (CAP NORD – CACEM/ODYSSI) et à proposer cette démarche à tous les acteurs
- Réalisation d'un schéma directeur Eau Potable global à l'échelle du territoire, regroupant les 3 Communautés d'Agglomération et la CTM
- Poursuite de la réflexion pour la création d'un opérateur unique dans le respect du protocole signé le 7 septembre 2017

→ S'inscrire dans une démarche globale de sécurisation de l'alimentation en eau potable et de traitement des effluents

- Dans le respect des orientations du SDAGE, pour l'eau potable
 - Sécurisation et modernisation de la production pour continuer à garantir une bonne qualité de l'eau distribuée
 - Amélioration des comptages et régulation des débits et des pressions
 - Augmentation de la capacité de stockage
 - Amélioration du rendement de réseau (recherche de fuites, renouvellement des réseaux et des compteurs...etc.)
 - Réalisation d'une étude globale de sécurisation sur le territoire communautaire (interconnexions, ...)

→ S'inscrire dans une démarche globale de sécurisation de l'alimentation en eau potable et de traitement des effluents

- Dans le respect des orientations du SDAGE, pour l'assainissement
 - Préserver le milieu (contrat de baie)
 - Réponse aux objectifs de la DCE
 - Mise aux normes de l'autosurveillance
 - Réhabilitation des infrastructures
 - Extension des réseaux collectifs

→ Contrat de progrès : des engagements réciproques

- La CACEM et ODYSSI s'engagent à :
 - Mettre en œuvre les actions déclinées dans le contrat de progrès
- La CACEM et ODYSSI souhaitent :
 - Trouver une issue à la problématique de la vente en gros
 - Un dé plafonnement des taux de subvention
 - Une simplification dans le montage de certains dossiers de subvention et un accompagnement à la formation au montage des dossiers
 - Une meilleure communication quant aux fonds disponibles et aux conditions d'octroi
 - Une fréquence annuelle du comité de suivi et non pas une fréquence semestrielle
 - La transmission d'un rapport type de suivi de l'avancement des contrats de progrès



AXES DE PROGRES ET ACTIONS



→ Le contrat de progrès CACEM – ODYSSI : 6 axes stratégiques

- Axe 1 : Clarifier la gouvernance des services d'eau et d'assainissement
- Axe 2 : Renforcer les équipes et le fonctionnement de la Régie
- Axe 3 : Maintenir les conditions d'une bonne gestion financière
- Axe 4 : Améliorer la performance technique du service d'eau potable
- Axe 5 : Développer l'accès à l'assainissement et renforcer les services
- Axe 6 : Evaluer la compétence Eaux Pluviales Urbaines (CACEM)

→ Axe 1 : Clarifier la gouvernance des services d'eau et d'assainissement

Plan d'actions	Comment	Coût	Bénéfice
Action 1.1 : Mettre en place un contrat d'objectif entre la CACEM et ODYSSI	Séances de travail en interne	Etude déjà financée	Bénéfice organisationnel, plus grande lisibilité de l'action de la CACEM et de sa Régie
Action 1.2 : Mise en œuvre du protocole signé en 2017 par les présidents dont l'une des orientations concerne le lancement d'une étude pour la mise en place d'un opérateur unique de l'Eau (eau potable et assainissement)	Séances de travail avec les 3 communautés d'agglomération	Moyens humains – Etude financée par ailleurs par AFB, ODE, AFD et CD	Economies d'échelle et rationalisation du pilotage des services à l'échelle de l'île

→ Axe 2 Renforcer les équipes et le fonctionnement de la Régie

Plan d'actions	Comment	Coût	Bénéfice
Action 2.1 : Former les agents à la gestion patrimoniale et à l'exploitation	Assistance technique et formations, amélioration des systèmes d'information	180 000 €	Action permettant la montée en compétence des équipes et la mise en œuvre efficace des actions du contrat (amélioration du rendement de réseau, amélioration de la connaissance patrimoniale, ...)
Action 2.2 : Renforcer les capacités du département projet	Recrutement, mise en place d'outils et formations adéquates à la maîtrise de ces outils	75 000 €/an à partir de 2019	Action permettant de mettre en œuvre efficacement les investissements prévus au contrat
Action 2.3 : Renforcer la gestion RH	Valoriser les compétences, finaliser notre nouvelle organisation, optimisation du SI RH, mise à jour des fiches de poste	20 000 €	Valorisation du capital humain et suivi de l'évolution des carrières
Action 2.4 : Renforcer le pilotage transversal des projets et le suivi des dossiers	Mettre en œuvre un tableau de suivi des subventions, création d'un poste dédié à la maîtrise des dossiers de subvention	Promotion interne	Mise en place d'une interface entre la Régie, la Collectivité et les financeurs pour l'optimisation des subventions
Action 2.5 : Internalisation de certaines prestations et travaux	Achat de véhicules d'exploitation	1 000 000 €	Réduction des charges de sous-traitance et meilleure maîtrise des dépenses liées aux activités de la Régie

→ Axe 3 Maintenir les conditions d'une bonne gestion financière

Plan d'actions	Comment	Coût	Bénéfice
Action 3.1 : Ramener le taux d'impayés sous 5,5%	Clarification du profil des impayés, communication, réflexion sur la tarification sociale	90 000 €	Amélioration des capacités financières des services d'eau et d'assainissement
Action 3.2 : Renforcer et diversifier les sources de recettes	Assiettes de la PFAC, y compris renouvellement du parc de compteurs, extension de réseaux (cf Axes 4 et 5)	Moyens internes	Nouvelles recettes à attendre de ces mesures
Action 3.3 : suivre le PPI pour assurer une trajectoire financière maîtrisée	Suivi du plan d'investissement et de son financement	Moyens internes	Maintien les indicateurs financiers dans les standards de bonne gestion
Action 3.4 : fusionner les budgets Assainissement collectif et Assainissement non-collectif	Mise en œuvre	Moyens internes	Clarification du fonctionnement de la compétence Assainissement Non Collectif

→ Axe 4 Améliorer la performance technique du service d'eau potable

Plan d'actions	Comment	Coût	Bénéfice
Action 4.1 : Améliorer la connaissance du patrimoine et du service	Schéma Directeur à l'échelle de la Martinique, amélioration des SI pour la mise en place d'un Centre Technique Opérationnel	850 000 €	Préalable à une gestion pérenne du réseau et des infrastructures
Action 4.2 : Sécuriser la production d'eau potable	Consolidation des captages, Réhabilitation de l'usine de Durand	9 050 000 €	Investissement relativement faible en comparaison des volumes d'eau produit et de la durée de vie des installations.
Action 4.3 : Sécuriser la distribution d'eau potable	Réhabilitation des ouvrages, renforcement du stockage, comptage et régulation des débits, renouvellement des réseaux, sécurisation (interconnexions)	17 300 000 €	Sécurisation de l'approvisionnement en eau potable, en bonne quantité et qualité
Action 4.4 : Réduire les pertes du réseau d'eau potable	Télésurveillance, renouvellement des compteurs, recherche de fuites, renouvellement de réseaux, régulation des pressions etc	8 427 000 €	Répond à une orientation du SDAGE, améliore le rendement, réduit les coûts de production et d'achat d'eau

→ Axe 5 Développer l'accès à l'assainissement et renforcer les services

Plan d'actions	Comment	Coût	Bénéfice
Action 5.1 : Améliorer le raccordement des abonnés raccordables	Zonage d'assainissement collectif, communication auprès des usagers	200 000 €	Amélioration des recettes à l'horizon 2023
Action 5.2 : Améliorer la connaissance du patrimoine et mise à jour du schéma directeur	Schéma directeur d'assainissement communautaire, amélioration des SI	531 000 €	Préalable à une gestion pérenne du réseau et des infrastructures
Action 5.3 : Améliorer le fonctionnement de l'assainissement collectif	Réhabilitation des ouvrages, mise à niveau des stations d'épuration, extension et renouvellement des réseaux, REUSE	27 727 521 €	Nouveaux abonnés et nouvelles recettes, mise aux normes des stations pour éviter un contentieux européen et pour se conformer à la réglementation (autosurveillance), impact favorable sur le milieu naturel, ...
Action 5.4 : Consolider la gestion de l'Assainissement non-collectif	Etude et travaux sur les mini-STEP, communication auprès des usagers	600 000 €	Réduction de l'impact sur le milieu des mini STEP, implication des usagers dans l'entretien de leur installation

→ Axe 6 Evaluer la compétence Eaux pluviales urbaines

Plan d'actions	Comment	Coût	Bénéfice
Action 6.1 : Faire le diagnostic et l'évaluation du transfert de la compétence Eaux Pluviales Urbaines des collectivités gestionnaires de ces ouvrages vers la CACEM	Mise en œuvre d'études	340 000 €	Nécessaire définition de la nouvelle compétence exercée par la CACEM

→ Synthèse financière des actions du contrat pour ODYSSI

Année	EAU POTABLE		ASSAINISSEMENT		Eau et Assainissement
	Fonctionnement	Investissement	Fonctionnement	Investissement	
2018	0 €	415 000 €	0 €	0 €	415 000 €
2019	265 000 €	5 162 333 €	0 €	5 082 854 €	10 245 188 €
2020	195 000 €	9 057 333 €	0 €	6 140 333 €	15 197 667 €
2021	75 000 €	8 704 000 €	0 €	6 935 333 €	15 639 333 €
2022	75 000 €	6 736 667 €	0 €	7 225 000 €	13 961 667 €
2023	75 000 €	6 736 667 €	0 €	4 175 000 €	10 911 667 €
TOTAL	36 812 000 €		29 558 521 €		66 370 521 €



Merci de votre attention

